

Régime de retraite de base RBL

Conditions de départ à la retraite anticipée pour « carrière longue »

Année de naissance	Départ anticipé à partir de	Durée d'assurance Cotisée requise	Age de début d'activité
1959	60 ans	167 trimestres	Avant 20 ans
1960	58 ans 60 ans	175 trimestres 167 trimestres	Avant 16 ans Avant 20 ans
1961 à 1963	58 ans 60 ans	176 trimestres 168 trimestres	Avant 16 ans Avant 20 ans
1964 à 1966	58 ans 60 ans	177 trimestres 169 trimestres	Avant 16 ans Avant 20 ans

Important : Le dispositif de retraite anticipée pour « carrière longue » ne concerne pas le régime de complémentaire RCO

